

VACCIN TETANIQUE PASTEUR – ARRET DE COMMERCIALISATION

Le 19 juin 2018

Madame, Monsieur,  
Cher Confrère, Chère Consœur,

Nous vous informons de l'arrêt de commercialisation de notre spécialité :

**Vaccin Tétanique Pasteur, suspension injectable en seringue préremplie (vaccin tétanique adsorbé)**

Compte tenu de l'état de nos stocks, cet arrêt de commercialisation devrait intervenir dans le courant de la première quinzaine de Juillet.

Nous vous rappelons qu'en France, les recommandations vaccinales en vigueur ne préconisent plus l'utilisation d'un vaccin tétanique monovalent.

En effet, dans son avis du 24 mai 2013<sup>\*</sup>, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) en cas de plaie à risque tétanigène, préconise préférentiellement l'utilisation d'un vaccin combiné dtP (trivalent) (Revaxis) ou dTcaP (quadrivalent) (Boostrix Tetra/Repevax) dans une optique de mise à jour du statut vaccinal dans son ensemble :

« *Devant une plaie, l'administration immédiate d'une dose d'anatoxine tétanique est recommandée lorsque la personne n'est pas à jour de ses vaccinations selon le calendrier vaccinal en cours<sup>1</sup>. Si en outre, la plaie est majeure<sup>2</sup> ou susceptible d'avoir été contaminée par des germes d'origine tellurique, l'administration d'une dose d'immunoglobulines tétaniques complètera cette prévention.*

*Oltre la prévention immédiate du tétanos, l'administration d'anatoxine tétanique doit s'inscrire dans une optique de mise à jour du statut vaccinal de la personne concernée.*

*Ainsi, l'utilisation d'un vaccin trivalent (dTPolio) voire tétravalent (dTcaPolio) devrait être préférée au vaccin tétanique monovalent. La personne vaccinée devra être informée de la nécessité éventuelle de compléter la mise à jour de ses vaccinations et de la date de son prochain rappel, en application des recommandations du calendrier vaccinal. »*

La conduite à tenir en cas de plaies tétanigènes est résumée dans le tableau ci-dessous :

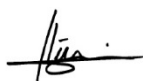
Type de blessure	Personne à jour de ses vaccinations selon le calendrier vaccinal en vigueur <sup>1</sup>	Personne non à jour
Mineure, propre	Pas d'injection. Préciser la date du prochain rappel.	Administration immédiate d'une dose de vaccin contenant la valence tétanique. Proposer si nécessaire un programme de mise à jour et préciser la date du prochain rappel.
Majeure <sup>2</sup> ou susceptible d'avoir été contaminée par des germes d'origine tellurique	Pas d'injection. Préciser la date du prochain rappel.	Dans un bras, immunoglobuline tétanique humaine 250 UI. Dans l'autre bras, administration d'une dose de vaccin contenant la valence tétanique. Proposer si nécessaire un programme de mise à jour et préciser la date du prochain rappel

<sup>1</sup>Personnes âgées de moins de 65 ans ayant reçu une dose de vaccin contenant une valence tétanique depuis moins de vingt ans. Personnes âgées de plus de 65 ans et plus ayant reçu une dose de vaccin contenant une valence tétanique depuis moins de dix ans.

<sup>2</sup>Plaie majeure : plaie étendue, pénétrante, avec corps étranger ou traitée tardivement.

Le service d'information médicale de SANOFI PASTEUR EUROPE reste à votre disposition pour toute information complémentaire au numéro de téléphone suivant : 0800 55 56 58

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher confrère, l'expression de nos salutations distinguées.



Géraldine MENIN  
Pharmacien Responsable  
SANOFI PASTEUR EUROPE

\* Avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) du 24 Mai 2013 relatif aux rappels de vaccination antitétanique dans le cadre de la prise en charge des plaies